

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

**Compte rendu sommaire de la séance du 23 mars 2015
A 20h00**

Présents : Aurélie LARROQUE, Nicolas BERTRAND, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Dominique BARNERON, Chantal CORNILLON, Perrine URBAIN, Jean-Luc MOULIN, Corinne FAY, Frédéric CULOSSE, Rémy MARTIN, Yvan ROMAIN, Jean-Pierre SAPET, Philippe AUBRY.

Absents :

Marie-Jacquotte DEVAUX
Barbara VERILHAC ayant donné pouvoir à Chantal CORNILLON
Rolland JUNILLON ayant donné pouvoir à Marielle TAVERNIER
Lydie MERLE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET
Hervé MOUVEROUX ayant donné pouvoir à Philippe AUBRY

Secrétaire de séance : Perrine URBAIN

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2015

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n°2015-001 : Signature d'un contrat d'entretien avec la société PACCARD -74320 SEVRIER pour un montant annuel de 197.61 € HT. Le contrat est conclu à compter du 22 janvier 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour la même période. Le contrat comprend un déplacement annuel pour contrôle et révision de 3 cloches, 2 volées, 3 tintements, 4 cadrans et 1 horloge.

DELIBERATIONS

D2015-02-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal pour l'exercice 2014 et déclare que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité

D2015-02-2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2014 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opérations de l'exercice <i>Résultats de l'exercice</i>	1 579 252.14 €	1 935 385.21 € 356 133.07 €	1 175 427.33 €	1 774 243.12 € 598 815.79 €	2 754 679.47 €	3 709 628.33 € 954 948.86 €
Résultats reportés	0.00 €	19 533.44 €	282 531.78 €		282 531.78 €	19 533.44 €
TOTAUX (A)	1 579 252.14 €	1 954 918.65 €	1 457 959.11 €	1 774 243.12 €	3 037 211.25 €	3 729 161.77 €
RESULTATS DE CLOTURE	0.00 €	375 666.51 €	0.00 €	316 284.01 €	0.00 €	691 950.52 €
Restes à réaliser (B)	0.00 €	0.00 €	56 155.16 €	0.00 €	56 155.16 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES (A + B)	1 579 252.14 €	1 954 918.65 €	1 514 114.27 €	1 774 243.12 €	3 093 366.41 €	3 729 161.77 €

Voté à l'unanimité

D2015-02-3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Le conseil municipal, après avoir constaté qu'il ressort au compte administratif 2014 un résultat à affecter de 375 666.51 €, décide de reporter au budget primitif 2015 - section de fonctionnement - RECETTES – article 002 "excédent antérieur" la somme de 75 666.51 € et d'affecter au budget primitif 2015 - section d'investissement - RECETTES – article 1068 "réserves" la somme de 300 000.00 €.

Voté à l'unanimité

D2015-02-4 : BUDGET PRIMITIF 2015 - VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales et vote pour l'année 2015 les taux ci-après :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015	Bases prévisionnelles 2015	Produit
Taxe d'habitation	8.52	8.52%	3504000	298 540.80 €
Taxe foncière (bâti)	9.13	9.13%	5397000	492 746.10 €
Taxe foncière (non bâti)	42.26	42.26%	267300	112 960.98 €
Produit attendu au titre de l'année 2015				904 247.88 €

Adopté par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

D2015-02-5 : BUDGET PRIMITIF 2015 - ADOPTION DU BUDGET 2015

Le conseil municipal, précise que le budget primitif 2015 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2014, au vu du compte administratif 2014 et du compte de gestion 2014 et de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement et adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	651 900.00 €	002	Excédent antérieur reporté	75 666.51 €
012	Charges de personnel	812 000.00 €	013	Atténuation de charges	6 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	313 000.00 €	70	Produits des services	2 961.00 €
66	Charges financières	131 000.00 €	73	Impôts et taxes	1 429 273.00 €
67	Charges exceptionnelles	9 500.00 €	74	Dotations et participations	395 488.00 €
022	Dépenses imprévues	21 988.51 €	75	Autres produits de gestion	30 000.00 €
TOTAL		1 939 388.51 €	TOTAL		1 939 388.51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00 €	13	Subventions d'investissement	146 350.00 €
21	Immobilisations corporelles	93 200.00 €	16	Emprunts	225 000.00 €
	Total des opérations d'équipement	861 495.16 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		371 350.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		960 695.16 €	16	Emprunts (refinancement dette)	1 438 000.00 €
16	Emprunts	1 664 500.00 €	20	Immobilisations incorporelles	20 895.90 €
020	Dépenses imprévues	26 334.75 €	10	Dotations fonds divers réserves hors 1068	205 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		1 690 834.75 €	1068	Excédent de fonctionnement	300 000.00 €
			TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		1 963 895.90 €
			001	Solde d'exécution reporté	316 284.01 €
TOTAL		2 651 529.91 €	TOTAL		2 651 529.91 €

Le conseil municipal adopte dans son ensemble le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	1 939 388.51 €
Section d'investissement :	2 651 529.91 €
Total :	4 590 918.42 €

Et confirme que la commune a voté le budget par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement"

Adopté par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

D2015-02-6 : BUDGET PRIMITIF 2015 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015

Le conseil municipal approuve les subventions allouées aux associations locales et organismes extérieurs telles que présentées restant entendu que toute demande complémentaire pourra être étudiée au cas par cas.

ACCA	- €	200.00 €	
ADELA	850.00 €	350.00 €	
AMICALE DES SOUBREDIOUX	- €	100.00 €	
AMICALE LAIQUE	400.00 €	300.00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	- €	200.00 €	
APE	- €	300.00 €	
ATELIER DE SCO	300.00 €	300.00 €	
CANTINE SCOLAIRE	4 395.00 €	6 000.00 €	
FAMILLES RURALES	72 150.00 €	1 500.00 €	ALIXANOEL
		52 000.00 €	CMA
		16 200.00 €	ALSH
		2 800.00 €	MERCREDIS A. MIDIS
FOOTBALL CLUB ALIXANAIS	2 143.00 €	2 000.00 €	
LES AMIS DU VIEIL ALIXAN	250.00 €	250.00 €	
MEDIATHEQUE D'ALIXAN	14 400.00 €	14 450.00 €	
MJC	1 500.00 €	500.00 €	
RAID DINGUE	- €	100.00 €	
TEEN'JERS	- €	200.00 €	
TENNIS CLUB ALIXAN	1 000.00 €	1 000.00 €	
TOTAL	97 388.00 €	98 750.00 €	

Voté à l'unanimité

D2015-02-7 : APPROBATION DE L'OPERATION DE REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PRET AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Le conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE, le refinancement du prêt n°9311168 contracté le 06/11/2013 pour un montant de 700 000 € par un nouveau prêt sur un montant de 661 102,69 € (le montant des indemnités de remboursement anticipés sur le contrat refinancé s'élève à 138 235,74 euros et est intégré dans le taux de refinancement à hauteur de 100%), sur une durée de 13 ans (gain de 1 an) et sur un taux à 3.59 % (inférieur au taux précédent) et autorise Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt.

Voté à l'unanimité

D2015-02-8 : APPROBATION DE L'OPERATION DE REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PRET AUPRES DU CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES – PRET 00006343201 SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de refinancement du capital restant dû (soit 458 900 €) du prêt en cours n° 00006343201 contracté le 07/09/2006 pour un montant de 1 000 000 € pour la construction de la salle polyvalente au taux de 4.31%. Le montant des indemnités financières de remboursement anticipés sur le contrat refinancé s'élève à 23 075.20 euros et est à la charge de la commune. Le Conseil Municipal décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt d'un montant de 458.900 € sur 72 mois avec un taux annuité réduite à 1,08 % avec versement des fonds le 31/03/2015 et date de 1^{ère} échéance le 10/05/2015 et s'engage à régler les frais de mise en place de 600 €.

Voté à l'unanimité

D2015-02-9 : APPROBATION DE L'OPERATION DE REFINANCEMENT DU CONTRAT DE PRET AUPRES DU CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES – PRET 00000737390 RESTAURATION DES REMPARTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de refinancement de capital restant dû (soit 316 800 €) du prêt en cours n° 00000737390 contracté le 04/03/2013 pour un montant de 360 000 € pour la phase III de la restauration des remparts au taux de 4.01%. Le montant des indemnités financières de remboursement anticipés sur le contrat refinancé s'élève à 34 402.16 euros et est à la charge de la commune. Le Conseil Municipal décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt d'un montant de 316.800 €, sur une durée de 144 mois, avec un taux annuité réduite de 1,67 % avec un versement des fonds le 31/03/2015 et une date de 1^{ère} échéance le 10/06/2015 et s'engage à régler les frais de mise en place de 400 €.

Voté à l'unanimité

D2015-02-10 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR LES TRAVAUX DE TOITURE DU CENTRE MULTI ACCUEIL

Le Conseil Municipal, adopte le projet de réfection de la toiture du centre multi accueil pour un coût prévisionnel de 30 000 € HT et sollicite auprès de la CAF une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation de ces travaux.

Voté à l'unanimité

D2015-02-11 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, adopte le projet d'acquisition de matériel pédagogique pour les activités périscolaires pour un montant de 1 500 € HT et sollicite auprès de la CAF une subvention la plus élevée possible pour permettre la réalisation de ces acquisitions.

Voté à l'unanimité

D2015-02-12 : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC FAMILLES RURALES

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention d'objectifs 2015 entre la commune et l'association FAMILLES RURALES ALIXAN, autorise le Maire à signer la Convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier et à verser dans les conditions indiquées dans la convention la subvention de 72 500 € pour Familles Rurales Alixan.

Voté à l'unanimité

A la demande de Madame le Maire, le projet de délibération « Avenant n°3 à la convention avec l'association bibliothèque – médiathèque Rose Payre » est retiré de l'ordre du jour. Il sera proposé dans un prochain conseil une nouvelle convention réactualisée avec la bibliothèque – médiathèque Rose PAYRE.

D2015-02-13 : CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le conseil municipal décide de mettre en œuvre le dispositif « Contrat d'avenir » avec la création d'un emploi pour des fonctions d'ASVP avec refacturation financière de la commune auprès de Rovaltain, autorise Madame le Maire et Madame l'adjointe déléguée au personnel à signer toutes pièces s'y affèrent, décide de percevoir l'aide prévue pour ce contrat et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Voté à l'unanimité

D2015-02-14 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal approuve les termes du règlement intérieur de la salle polyvalente qui correspond à une mise à jour de ce document en intégrant les annexes encore en vigueur et en supprimant les dispositions devenues obsolètes.

Voté à l'unanimité

D2015-01-15 : CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE D'ALIXAN RELATIVE AU RACCORDEMENT D'UNE SIRENE COMMUNALE AU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATIONS DE POPULATION (SAIP)

Le Conseil Municipal, accepte les termes de la convention entre l'Etat et la commune relative au raccordement de la sirène communale au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP), autorise le Maire à signer la Convention et tous les documents y afférant, décide de prévoir et de réserver les crédits au budget de la commune pour l'exercice concerné. L'Etat prendra à sa charge l'ensemble des coûts liés au raccordement de la sirène (6 186€), le reste étant à la charge de la commune (11 382.28 €).

Voté à l'unanimité

D2015-01-16 : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZK48 CHARBONNIER

Le Conseil Municipal autorise le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZK 48 situé Charbonnier Nord pour une surface de 90 a 80 ca environ et pour un prix maximum de 3000 € et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

D2015-02-17 : ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR LA PROPRIETE DE M. BONNARDEL

Le conseil municipal approuve le projet de raccordement au réseau BT pour alimenter la propriété de M. BONNARDEL (éclairage et caméras de surveillance) par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme, précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-02-18 : ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER LA CONSTRUCTION DE M. HERBOURG

Le conseil municipal approuve le projet de raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. HERBOURG par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme, précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-02-19 : ELECTRIFICATION RENFORCEMENT – RENFORCEMENT DU RESEAU BT AU POSTE LA ROUE

Le conseil municipal approuve le projet Electrification – renforcement du réseau BT au poste LA ROUE établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, approuve le plan de financement précisant que la participation communale est de 0.00 € et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Voté à l'unanimité

D2015-02-20 : ELECTRIFICATION ESTHETIQUE – EFFACEMENT DES RESEAUX A L'IMPASSE DE COUSSAUD

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet Electrification – effacement des réseaux à l'impasse de Coussaud établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, approuve le plan de financement, décide de financer la part communale qui s'élève à 12 403.43 € par autofinancement, s'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur d'Energie SDED et

donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

A Alixan le 8 avril 2015
Madame le Maire,
Aurélie LARROQUE